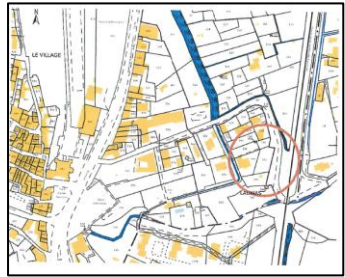
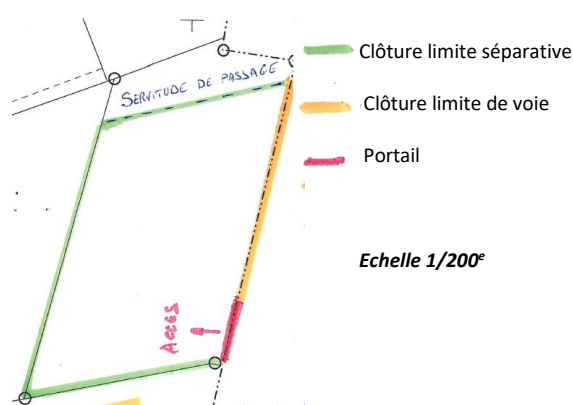


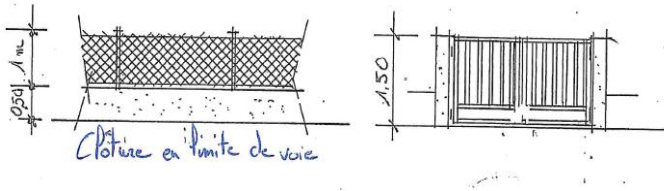
Déclaration préalable pour l'édification d'une clôture

➤ Dépôt de la demande :

- Dépôt en ligne : sur <https://sitmahp.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>
- Dépôt papier : 1 exemplaire à déposer dans votre mairie ou par courrier.
- Délai d'instruction du dossier complet : 1mois (2mois en secteur de patrimoine protégé - ABF)

➤ Constitution du dossier :

PIECES DU DOSSIER	
1-FORMULAIRE	
Dépôt en ligne Les informations sont à remplir directement sur le téléservice lors du dépôt en ligne : https://sitmahp.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier Les éléments à renseigner sont les mêmes que dans la version papier du formulaire CERFA.	Dépôt papier Le formulaire est à télécharger sur http://www.service-public.fr CERFA N° 16702* (pour maison individuelle) https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2028 Rubriques à renseigner : Rubriques 1, 2 et 3 – identité et coordonnées du déclarant (téléphone et mail conseillés), terrain, Rubrique 4.1 – indiquer la description du projet Rubrique 6 – dater et signer
2- PIECES A FOURNIR - Les plan transmis doivent être en format PDF pour les dépôts en ligne.	
PLAN DE SITUATION (DP1) Fournir un plan de situation permettant de localiser votre terrain à l'intérieur de la commune. Vous pouvez réaliser le plan de situation sur le site internet www.cadastre.gouv.fr, Il vous suffit de rentrer l'adresse de votre terrain et d'imprimer ce plan à une échelle de 1/2500^{ème}. Voir notice d'aide : réaliser un plan de situation	
PLAN DE MASSE (DP2) Sur un fond cadastral (www.cadastre.gouv.fr), indiquer sur le plan l'emplacement de la clôture sur les limites de la ou des propriétés concernées. Indiquer également l'accès au terrain si nécessaire. Voir notice d'aide : réaliser un plan de masse	

<u>PLAN DE COUPE (DP3)</u> Si le profil de votre terrain est modifié : Fournir un plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain, Les hauteurs, le terrassement ...	 ---Terrain naturel avant-projet Indiquer les fondations si nécessaire
<u>LE PROJET (DP4 et/ou DP11)</u> Descriptif indiquant la hauteur des différents éléments de la clôture et/ou du portail, les matériaux et les teintes. Croquis du projet à l'échelle, côté en hauteur, longueur et largeur. En cas de clôture servant de soutènement : coupe en travers avec indication de la hauteur du terrain naturel.	 Clôture composée d'un muret (rehausse de l'existant) de 50 cm surmonté d'un grillage souple de 1m. muret teinte ocre claire grillage gris. Portail en métal ajouré d'une hauteur de 1,50 mètre, de forme droite et rectangulaire, de teinte grise soutenue, traverse pleine en partie inférieure.
<u>L'INSERTION (DP5 et DP6)</u> Fournir un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet sur votre terrain. Pour réaliser ce document, vous pouvez recourir à un photomontage, à partir d'un assemblage d'une photographie montrant le site existant et d'un croquis du projet. Il ne peut s'agir d'une photographie aérienne mais d'une photographie prise depuis le sol.	
<u>PHOTO(S) DE L'EXISTANT (DP7 et DP8)</u> Vue élargie de l'emplacement de la future clôture. Pour les clôtures sur rue, faire la prise de vue à partir de la rue pour pouvoir apprécier l'environnement urbain.	

Le Service ADS est à votre disposition en amont du dépôt de la déclaration préalable afin de vérifier la faisabilité réglementaire et/ou architecturale de votre projet.

Accueil du public en mairie de Château-Arnoux-Saint-Auban aux horaires indiqués sur le site de la mairie

<https://chateau-arnoux-saint-auban.fr/presentation/>

Contact du service : Tel : 04 86 89 10 14

Courriel : adscasa@mairie-casa04.fr